

nestre (Trévoux), chargées chacune (Villefranche) d'un tiers de la cotice de Bourbon. »

Depuis un demi-siècle, du reste, la fleur de lis chargée de la cotice de gueules avait été adoptée comme emblème ou ornement héraldique des monnaies et des jetons de la maison de Bourbon. On la rencontre sur une obole du duc Jean II, frappée à Trévoux (1459-1488), et sur des jetons de ce prince, du duc Pierre et de la duchesse Anne (1).

V

A la mort d'Anne de France (1522), la seigneurie de Dombes retourna à Charles de Bourbon, connétable de France, son gendre, qui était héritier des biens de la maison de Bourbon; mais presque aussitôt elle fut confisquée par le roi de France en punition de la défection de ce prince. En 1526, François 1^{er} la céda à Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, sa mère, qui la rétrocéda à la France, en 1531; puis, en 1560, elle fut rendue aux héritiers du connétable, en la personne de Louis II duc de Bourbon-Montpensier. Henri, dernier duc de Bourbon-Montpensier, laissa (1607) une fille unique, Marie de Montpensier, qui épousa (1526) Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et mourut l'année suivante en donnant le jour à une fille, Anne-Marie-Louise d'Orléans, qui fut la grande Mademoiselle. Héritière de tous les biens de la maison de Bourbon-Montpensier, Mademoiselle, légua la souveraineté de Dombes, au duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, qui en prit possession à sa mort (1693). En 1762, le comte d'Eu, fils du duc du Maine, l'échangea avec le roi Louis XV, contre le comté de Dreux. L'autonomie des Dombes s'évanouit alors, et du rang de capitale d'un état souverain, Trévoux descendit à celui de ville principale d'une petite province du gouvernement de Bourgogne.

Il faut croire que depuis la duchesse Anne de France les habitants de Trévoux et leurs consuls s'étaient rarement fait hon-

(1) Publiés par M. le comte de Soultrait : *États sur la numismatique bourbonnaise*, pi. m et iv.